



Compte Rendu de la Commission Paritaire Permanente de Négociation d'Interprétation (CPPNI) de la Branche de l'Action Sanitaire et Social (BASS)

Du mardi 18 mai

**Union Nationale des Syndicats de la Santé Privée
Fédération Nationale de l'Action Sociale**

LES EMPLOYEURS CEDENT. ILS RETIRENT LEUR PROJET SUR LES CONTRATS DE TRAVAIL

1. Approbation du compte rendu de la réunion de la CPPNI du 9 avril 21

Il est validé après quelques modifications dont le remplacement du mot secteur par Branche.

2. Contrats de travail

Avant l'ouverture de ce point FO, CGT et SUD lisent la déclaration suivante :

« Les organisations syndicales CGT, FO et SUD tiennent à faire savoir à AXESS qu'elles sont opposées au projet de négociation engagé dans la CPPNI de l'interbranche sur les contrats de travail.

Elles vous invitent à ne pas persévéérer et à retirer ce projet de l'ordre du jour.

Majoritaires, elles ne seront pas signataires d'un tel projet qui reprend essentiellement les dispositions du Code du travail.

Opposées au projet gouvernemental de politique de rapprochement administré des conventions collectives, la CGT, FO et SUD refusent de s'engager dans cette négociation.

Elles ne participeront en aucune façon à la co-élaboration du projet (employeur-gouvernement) de convention collective unique. »

AXESS demande une interruption de séance et revient en annonçant leur refus dans un premier temps de retirer ce point à l'Ordre du jour, sauf si la CFDT en accepte le principe.

Au regard de la réponse et de la volonté d'AXESS de passer coûte que coûte, les organisations syndicales unanimes demandent à leur tour une interruption de séance.

La CFDT réaffirme son accord sur le fait que le CDI doit rester le contrat essentiel. Elle indique finalement aux employeurs que ce n'est pas la peine de continuer à perdre du temps à discuter d'un sujet qui suite à la position de principe de la majorité des organisations syndicales, ne permettra pas d'aboutir à un avenant.

Au final et après avoir tenté de nous faire la leçon sur l'importance du dialogue social, AXESS retire ce point de la négociation.

3. Qualité de vie au travail :

AXESS continue de présenter un texte généraliste contenant des bonnes intentions et des contrevérités qui pour eux, « n'enferme toujours pas la performance dans une vision gestionnaire, mais s'inscrit dans une démarche positive de fonctionnement durable et efficient des établissements, corrélée à des objectifs d'ordre social et humain. » Du verbiage....

FO attend d'un tel accord qu'il crée de véritables moyens qui répondent aux attentes du terrain. Elle rappelle la dégradation du dialogue social par la fusion des instances en CSE et la suppression du CHSCT.

Nos positions restent celles de février 2021.

Pour nous, la QVT (Qualité de Vie au Travail) doit être connectée à la réalité du travail. Nous défendons, au quotidien, les conditions de travail des salariés, sur leurs lieux de travail, aussi bien au niveau de l'organisation de celui-ci que sur les horaires et les risques engendrés sur la santé

Nous mettons tout en œuvre pour améliorer les conditions de travail des salariés malgré le fait que, depuis la création des CSE, les instances paritaires sont affaiblies. Leur mise en place a abouti, pour les élus et les organisations syndicales, à une baisse des droits, un manque des moyens, une perte de proximité avec le terrain, une relégation au deuxième plan des questions de santé et de sécurité, ...

Ainsi, les craintes qu'avait exprimées FO, dès les prémisses d'un regroupement des Instances Représentatives du Personnel, au sein d'une instance unique, sont confirmées. Les difficultés des élus ont été encore aggravées par la crise sanitaire liée à la Covid-19. De même, le dialogue social est impacté par la quasi-généralisation du recours aux outils numériques en matière de communication. Par ailleurs, rien ne prouve, comme l'écrit AXESS dans son projet, que « le télétravail participe à l'amélioration de la qualité de vie au travail des salariés, en améliorant à la fois leurs conditions de travail ainsi que l'articulation vie personnelle et vie professionnelle. »

A FO, nous connaissons tous les paramètres négatifs ayant dégradé la qualité de vie au travail ces dernières années :

- Le manque de financement à la hauteur des besoins ;
- La déqualification ;
- Les restructurations, réorganisations ;
- Les suppressions de postes qui entraînent de fortes surcharges de travail ;
- Les managements toxiques liés aux manques de moyens financiers ;
- Les glissements de tâches ;
- Les remises en cause des droits collectifs, entre autres, les congés supplémentaires et le nombre de journées de travail sur l'année ;
- L'appauvrissement des salariés au regard des niveaux de salaires ;
- La remise en cause de la médecine du travail.

Bien entendu, ce projet d'accord ne prend aucunement en compte cette réalité. Il devrait prévoir l'amélioration des droits syndicaux pour renforcer la place des organisations syndicales et ainsi, éviter de laisser les salariés toujours plus isolés.

Comme nous l'avions indiqué d'emblée, nous ne serons pas signataires d'un accord qui ne prendrait pas en compte la réalité du travail, ni la dégradation causée par l'austérité budgétaire, les contre-réformes successives qui remettent en cause le droit du travail et « in fine » les conditions de travail.

De plus, l'amélioration des conditions de vie au travail passe aussi par une revalorisation des salaires. Plusieurs points ne sont pas abordés dans le texte (les ratios, les changements de service...). Nous rappelons que plus de 10 000 soignants ont quitté le secteur depuis mars 2020 (début de la COVID).

4. Etat des demandes d'extension des accords collectifs du Secteur

L'accord Pro A a été agréé et étendu.

L'accord formation professionnelle n'est toujours pas étendu. C'est la conséquence du non-respect dans cet accord des dispositions de la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel. Elle prévoit, dans les accords de Branche, des stipulations spécifiques aux entreprises de moins de cinquante salariés (visées à l'article L. 2232-10-1 du Code du travail). Suite au courrier envoyé, - avec le soutien des organisations syndicales de salariés signataires de l'accord-, et qui explicite les raisons de cette décision, AXESS pensent que la DGT va l'étendre.

5. Cadrage de la mission LAFORCADE

AXESS nous précise que des discussions sont en cours entre ses différentss employeurs (NEXEM, FEHAP, UNICANCER, CROIX-ROUGE) pour décider des suites qu'ils comptent donner à la mission LAFORCADE.

Nous leur rappelons qu'ils sont tous signataires d'un accord qui les engage.

De même, la contrepartie « le regroupement des champs conventionnels » a été refusée par une majorité d'organisation non-signataires (FO, CGT et SUD) et que nous demandons (FO, CGT, SUD et CGC) à être reçus par le Premier ministre pour obtenir la réouverture des négociations **pour les 183 euros net par mois pour tous.**

6. Observatoire de la CPPNI :

La réunion du 16 juin est annulée. Des propositions de dates pour septembre nous seront faites ultérieurement.

7. Questions diverses :

FO demande le retour en réunion de négociation en présentiel. AXESS l'entend et envisage de reprendre des réunions physiques en septembre.

Prochaine négociation le 8 juin 2021.

Deux points à l'ordre du jour :

- la QVT
- et à la demande de FO : Accord de Branche étendu sur les « 183 euros pour tous » déclinable ensuite dans les conventions collectives

La délégation FO : Murat BERBEROGLU, Pascal CORBEX, Isabelle ROUDIL